



CCE Septembre 2014

SFEREN

Lors de la création de la SGAM SFEREN (alors que celle-ci était annoncée comme non-intégratrice) nous avons émis de grandes réserves sur les impacts que pouvaient avoir pour les salariés ce type de rapprochement.

Aujourd'hui le temps a passé, le projet a évolué (on hésite plus à évoquer et on a déjà commencé à mettre en commun des activités et services tel IME), et le peu de projections sur l'avenir des salariés ne fait qu'attiser les craintes.

Pour nous, il ne s'agit pas de discuter de la forme ou du nom de ce rapprochement, qu'il soit fusion rapprochement ou coopération, une seule chose compte : que les intérêts des salariés soient préservés.

C'est pourquoi nous vous demandons de clarifier la situation dans ce domaine :

- en nous fournissant la lettre d'intention signée avec la MATMUT
- en nous précisant clairement les projets que vous souhaitez mettre en place au fur et mesure
- mais surtout en vous engageant sur les revendications des salariés
 - La garantie d'aucun licenciement
 - La garantie de maintien de tous les sites de travail, de toutes les activités et de tous les emplois dans ces sites
 - Aucun transfert de contrat, aucun transfert d'activité
 - Garantie que les futures embauches se fassent exclusivement avec les employeurs actuels
 - Maintien des accords collectifs et des statuts au sein de chacune des entités

Bilan de l'accord Handicap : Consultation et avis du CCE

Nous constatons avec satisfaction que petit à petit la MACIF se rapproche de son obligation légale en termes d'emploi de salarié en situation de handicap.

Toutefois nous constatons également une vraie disparité entre les différents établissements et regrettons que certains demeurent bien loin de cette obligation légale (3,55% au siège social ou 3,34% à Macif Mutualité).

Enfin ce qui nous intéresse précisément concerne la manière dont nous obtenons ces résultats. En effet, si nous constatons que certaines régions font un vrai travail d'embauche et d'insertion de

nouveau salariés, nous regrettons que ce ne soit pas le cas partout. Ainsi certaines régions se battent beaucoup plus à faire reconnaître des salariés déjà en poste, qu'à recruter à l'extérieur de l'entreprise allant parfois même à ce que cette reconnaissance soit la conséquence de l'organisation du travail mise en place.

Nous pensons également que l'aménagement des organisations de travail et des objectifs permettrait de maintenir et/ou d'embaucher beaucoup plus de salariés en situation de handicap,

En clair nous pensons que la Macif ne doit pas agir et réagir qu'en terme de chiffre vis à vis de ces salariés mais bien plus en terme de comportement et d'attention.